

1 APRIL 1981 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

Question n° 1 : Maintiendriez-vous la liberté des prix pour les professionnels du tourisme ?

Réponse : J'ai déjà fait beaucoup plus. C'est à ma demande que les prix ont été libérés après 35 années de contrôle.

Tous les hôteliers et tous les restaurateurs de France savent que j'ai reçu le 4 mars dernier leurs responsables, dont M. GAILLOT. Je leur ai annoncé personnellement que tous les prix de la restauration, de l'hôtellerie et du tourisme seraient libérés, et j'ai donné les instructions pour que cela soit fait dans les jours qui viennent.

Les professionnels ont retrouvé la liberté de leur prix. Je l'ai voulu, parce que je sais que c'est la condition du bon fonctionnement de leurs entreprises et du développement du tourisme français.

Question n° 2 : Est-ce que vous consacriez aux professions du tourisme des efforts financiers, supérieurs, égaux ou inférieurs à l'importance économique que représente véritablement cette industrie traditionnelle ?

Réponse : Depuis trois ans, nous avons découvert l'importance économique de l'activité touristique. Elle représente environ 8 % du produit intérieur brut.

Cette activité, qui doit conserver son caractère libéral, mérite d'être soutenue par des subventions de l'Etat et des prêts du fonds de Développement Economique et Social.

Mon intention est d'augmenter progressivement ces aides, en raison même de l'importance économique de l'activité touristique.

Question n° 3 : Etes-vous partisan de laisser aux collectivités locales le libre calcul des charges imposées aux entreprises, ou comptez-vous instituer un cadre limitatif ?

Réponse : La loi pour le développement des collectivités locales donne une liberté nouvelle aux municipalités pour fixer les charges imposées aux entreprises.

Cependant, bien naturellement, cette liberté doit respecter certaines limites fixées par la loi. En particulier, j'ai indiqué que j'étais favorable à une modification de la taxe professionnelle, parce que je connais les difficultés des entreprises artisanales et touristiques.

Question n° 4 : Qu'envisagiez-vous de faire fiscalement pour assurer la survie du parc hôtelier français (loi sur les successions et plus-values, ainsi que récupération de la T.V.A. sur les produits énergétiques ?

Réponse : A mon initiative, le gouvernement a décidé d'étendre, pour la première fois, aux restaurants et aux hôtels la déduction fiscale de 10 % sur les investissements mobiliers réalisés par eux.

Cette mesure sera prolongée pendant toute la durée du VIII<sup>e</sup> plan. Je suis sûr qu'elle permettra d'améliorer et de moderniser le parc hôtelier.

Je compte poursuivre dans ce sens, puisque ma volonté est de donner à l'industrie hôtelière française toutes ses chances dans la compétition internationale.

Question n° 5 : Que comptez-vous faire pour les entreprises de main d'oeuvre ? Une modification de l'assiette des cotisations sociales s'impose-t-elle, et de quelle manière ?

Réponse : Je connais bien les difficultés des entreprises de main-d'œuvre et je sais notamment les charges qu'entraînent pour elles les cotisations sociales qui leur sont imposées. Ma volonté est d'améliorer la protection sociale des professions du tourisme mais aussi de tenir compte de la spécificité de ces professions.

C'est pourquoi il me paraît envisageable de réviser certains "seuils" actuellement fixés par l'administration.

Question n° 6 : Quelles mesures feriez-vous adopter pour lutter contre le paracommercialisme qui sévit au détriment des professionnels ?

Réponse : A ma demande, le Premier ministre a rappelé aux préfets les lois et règlements qui permettent d'interdire le développement du paracommercialisme.

Ces protections me paraissent adaptées aux besoins. Il suffit qu'elles soient appliquées.

Je souhaite que les conditions de la concurrence ne se trouvent pas faussées.

Question n° 7 : Comment envisagez-vous l'étalement des vacances ?

Réponse : L'étalement des vacances me paraît une mesure nécessaire pour mieux utiliser notre parc hôtelier et pour rentabiliser les investissements des professions touristiques. Des progrès non négligeables ont été accomplis, notamment en ce qui concerne les "petites vacances".

Je souhaite qu'ils soient poursuivis et que les vacances d'été des Français s'étalent sur une plus longue durée.

Pour cela, il faut faire un effort d'animation des stations touristiques pour que les clients des hôtels et des restaurants trouvent, en dehors du mois de juillet et du mois d'août, les loisirs dont ils ont besoin.